



Distr. générale  
8 mars 2016

Français  
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies pour  
l'environnement du Programme des  
Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Deuxième session**

Nairobi, 23-27 mai 2016

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire\*

Questions relatives à la politique et à la gouvernance  
internationales en matière d'environnement :  
qualité de l'air

**Résolution 1/7 : Renforcement du rôle du Programme des  
Nations Unies pour l'environnement dans la promotion de la  
qualité de l'air**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

À sa première session, tenue en juin 2014, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté la résolution 1/7 sur le renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la promotion de la qualité de l'air, à la suite de la publication d'un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé dans lequel il était estimé que, chaque année, plus de 7 millions de personnes décédaient prématurément en raison de la pollution de l'air.

Dans cette résolution, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a encouragé les gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'air et prié le Directeur exécutif du PNUE d'aider les gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour donner suite à la résolution. Elle a également prié le Directeur exécutif d'établir un rapport mondial sur les mesures prises pour améliorer la qualité de l'air.

À l'issue de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le PNUE a établi un plan de mise en œuvre et soutenu, aux niveaux mondial, régional et national, de nombreuses activités auxquelles plusieurs divisions du PNUE ainsi que tous les bureaux régionaux ont participé et qui étaient destinées à sensibiliser, à appuyer des évaluations, à renforcer les capacités, à créer des partenariats et à renforcer la coopération internationale en vue d'améliorer la qualité de l'air. La plupart des activités ont été mises en œuvre en partenariat avec des gouvernements et d'autres partenaires. Le PNUE travaille également à l'élaboration d'un rapport mondial sur les politiques relatives à la qualité de l'air, qui sera présenté à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session.

Afin de renforcer les activités du PNUE relatives à la qualité de l'air, il est nécessaire d'allouer des ressources additionnelles et d'institutionnaliser les activités relatives à la qualité de l'air dans le programme de travail du PNUE.

Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 1/7, comme demandé au paragraphe 7 de cette résolution.

\* UNEP/EA.2/1.

## I. Contexte

1. En juin 2014, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté la résolution 1/7 sur le renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la promotion de la qualité de l'air.
2. Un mois avant la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a présenté un nouveau rapport mondial sur les incidences de la détérioration de la qualité de l'air dans le monde entier, dans lequel il était estimé que, chaque année, plus de 7 millions de décès prématurés étaient causés par la pollution de l'air, environ la moitié en raison de la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments et l'autre moitié en raison de la pollution de l'air extérieur. L'OMS a également indiqué que 90 % de la population urbaine mondiale étaient exposés à des niveaux de pollution de l'air supérieurs aux normes de qualité de l'air de l'OMS et 50 % à des niveaux deux fois et demi supérieurs à ces normes, ou même plus.
3. Les matières particulaires constituent l'un des principaux polluants, en particulier les PM<sub>2,5</sub> (particules fines de diamètre inférieur ou égal à 2,5 micromètres), qui peuvent pénétrer profondément dans les poumons et le corps, causant des maladies respiratoires, des accidents vasculaires cérébraux et des cancers, entre autres. Selon l'OMS, un nombre croissant de personnes sont davantage exposées aux petites particules qu'à tout autre polluant.
4. Les émissions des véhicules et les émissions des centrales électriques alimentées par des combustibles fossiles sont les principales causes de la détérioration de la qualité de l'air extérieur dans la plupart des pays du monde entier. L'utilisation de combustibles de mauvaise qualité pour la cuisson des aliments et l'éclairage est la source la plus importante de pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments. Dans les pays développés, la qualité de l'air s'est améliorée de manière significative au cours des dernières décennies. Toutefois, les concentrations de matières particulaires et l'ozone troposphérique représentent encore des problèmes majeurs. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la qualité de l'air s'est considérablement détériorée au cours des dernières décennies en raison de l'urbanisation, de l'augmentation du nombre de véhicules, de l'industrialisation rapide et de pratiques inadéquates en matière de gestion des déchets.
5. Si le PNUE a œuvré en faveur d'une meilleure qualité de l'air depuis sa création, la résolution 1/7 était la première résolution adoptée par l'organe directeur du PNUE qui traitait spécifiquement de la qualité de l'air. Par exemple, le PNUE a coopéré avec l'OMS en 1975 pour encourager la surveillance de la qualité de l'air dans le cadre d'un programme dénommé GEMS/Air, qui contribuait au lancement de programmes de surveillance de la qualité de l'air dans le monde entier. En 1999, le PNUE faisait partie des principaux partenaires qui ont mis en place le Partenariat pour des carburants et véhicules propres visant un des problèmes les plus pressants en matière de santé de l'environnement, à savoir la pollution au plomb causée par l'essence au plomb, qui était encore utilisée dans une majorité de pays du monde entier. Grâce à l'appui du Partenariat pour des carburants et véhicules propres, l'essence au plomb est aujourd'hui quasiment supprimée, seulement trois pays utilisant encore de petites quantités de ce combustible. En 2003, le PNUE comptait parmi les partenaires qui ont lancé la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie, qui est devenue en peu de temps un programme mondial majeur visant à réduire la pollution de l'air.
6. L'amélioration de la qualité de l'air est essentielle pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs concernant la santé (objectif 3), les changements climatiques (objectif 13), l'énergie (objectif 7), l'infrastructure résiliente (objectif 9) et les villes et les établissements humains (objectif 11)<sup>1</sup>. La cible 3.9 des objectifs de développement durable appelle à une réduction de la pollution, notamment la pollution de l'air<sup>2</sup>, qui va de pair avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre concernant tant les polluants atmosphériques à courte durée de vie que ceux à longue durée de vie. Par exemple, une transition vers un parc automobile mondial plus propre ainsi que la promotion des énergies renouvelables non seulement permettront de sauver des millions de vies mais sont également essentielles pour réduire l'utilisation de combustibles fossiles afin de limiter la hausse de la température à moins de 2° C.

<sup>1</sup> Résolution de l'Assemblée générale A/RES/70/1.

<sup>2</sup> Cible 3.9 des objectifs de développement durable : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

## II. Résolution 1/7

7. Dans sa résolution 1/7, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement encourage les gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'air (paragraphe 1); à élaborer des plans d'action et à appliquer des normes sur la qualité de l'air (paragraphe 2); et à favoriser un plus grand accès aux données sur la qualité de l'air par le public ainsi qu'une meilleure compréhension de ces données (paragraphe 3). Elle encourage également les gouvernements à partager avec le secrétariat du PNUE et les États membres les résultats obtenus et les expériences acquises dans le cadre des efforts entrepris pour promouvoir une meilleure qualité de l'air (paragraphe 4).

8. Dans la même résolution, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement prie le Directeur exécutif du PNUE d'aider les gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour donner suite à la résolution en élargissant les activités de renforcement des capacités, en sensibilisant aux risques, en renforçant la coopération en matière de lutte contre la pollution de l'air, en facilitant le fonctionnement des programmes intergouvernementaux sur l'évaluation des questions relatives à la qualité de l'air parrainés par le PNUE et en entreprenant des évaluations aux niveaux mondial, régional et sous-régional (paragraphe 5).

9. Au paragraphe 7 de la résolution, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement prie le Directeur exécutif du PNUE de présenter un rapport sur les mesures que les gouvernements ont prises pour améliorer la qualité de l'air à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session. Elle prie également le Directeur exécutif de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution (objet du présent rapport).

## III. Activités du PNUE

10. Faisant suite à l'adoption de la résolution 1/7, le secrétariat du PNUE a établi un plan de mise en œuvre qui a été présenté en septembre 2014 au Comité des représentants permanents. Le plan visait essentiellement des mesures dans les quatre domaines suivants : sensibilisation, évaluation, renforcement des capacités et coopération.

### A. Sensibilisation

11. Dans le domaine de la sensibilisation, les bureaux régionaux du PNUE pour l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, l'Asie occidentale et l'Europe ont participé à un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir la question de la qualité de l'air, notamment des forums régionaux de parties prenantes concernant la qualité de l'air.

12. Les bureaux régionaux du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, l'Asie occidentale et l'Europe ont également appuyé des réunions et forums ministériels régionaux sur des questions liées à la qualité de l'air. Par exemple, les bureaux régionaux pour l'Asie et le Pacifique et l'Asie occidentale ont soutenu des forums ministériels PNUE/OMS concernant la santé et l'environnement dans leurs régions et le Bureau régional pour l'Europe a contribué à la session sur la qualité de l'air de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

13. La Division de l'alerte rapide et de l'évaluation comprend un nouveau volet élargi relatif à la qualité de l'air affichant des données sur la qualité de l'air dans plus de 1000 villes sur la plateforme « Le PNUE en direct », portail d'informations, de données et de connaissances environnementales du PNUE. La Division met également en place un volet renforcé relatif à la qualité de l'air dans la sixième édition du rapport de la Série *L'Avenir de l'environnement mondial*.

14. Durant la réunion du sous-comité annuel du Comité des représentants permanents, le PNUE a organisé un débat thématique interactif concernant la promotion de la qualité de l'air dans le cadre du thème « Environnements sains – populations saines », au titre du point 11 de l'ordre du jour. Des membres du Comité des représentants permanents ainsi que des membres d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et de la communauté scientifique ont largement participé aux discussions. Le débat a été l'occasion d'échanger des vues et des informations actualisées concernant des initiatives nationales visant à améliorer la qualité de l'air et les participants ont convenu qu'il était nécessaire de prendre rapidement des mesures relatives à la qualité de l'air au niveau mondial, contribuant de façon majeure à la mise en œuvre de la dimension environnementale des objectifs de développement durable. Les discussions étaient diffusées et des contributions ont également été apportées par l'intermédiaire de la plateforme MyUNEA.org.

## B. Évaluation

15. S'agissant de l'évaluation, les bureaux régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique réalisent des évaluations régionales de la qualité de l'air qui doivent être achevées d'ici la mi-2016.

16. En outre, la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation, en collaboration avec l'OMS, a mis en place la Plateforme mondiale sur la qualité de l'air et la santé, un nouveau programme visant à promouvoir la surveillance de la qualité de l'air en fournissant des informations et des outils améliorés pour surveiller la qualité de l'air. Elle a mis au point un modèle de technologie abordable pour la surveillance de la qualité de l'air permettant de surveiller l'ensemble des principaux polluants atmosphériques, rendant une telle surveillance accessible aux pays dont les réseaux de surveillance de la qualité de l'air sont limités ou inexistantes. Le PNUE rendra également disponibles publiquement les modèles pour l'instrument de surveillance. La technologie, dont le coût est estimé à seulement 1 500 dollars, a été lancée en septembre 2015 et est actuellement en phase d'étalonnage et d'essai.

17. Faisant suite à la demande d'États membres de la région d'Asie occidentale souhaitant que le PNUE traite la question des tempêtes de sable et de poussière, ce dernier entreprend une évaluation mondiale des tempêtes de sable et de poussière. Le principal objectif est d'appuyer l'élaboration de politiques et la prise de mesures visant à atténuer, réduire et prévenir leur survenance et leurs incidences. L'évaluation traite des instruments politiques et des mesures ainsi que de la science sur laquelle ceux-ci reposent, en accordant la priorité aux mesures concrètes. Le PNUE travaille en collaboration avec des experts en Asie occidentale, en Europe, en Asie et au Pacifique (Chine), en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et aux États-Unis. L'évaluation sera élaborée en deux étapes : un premier rapport sera présenté à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session et une évaluation complète sera finalisée en 2017.

## C. Renforcement des capacités

18. Pour ce qui est du renforcement des capacités, le PNUE apporte un appui aux pays afin de mettre en place des normes et des politiques visant à améliorer la qualité de l'air. La Coalition pour le climat et la qualité de l'air soutient 11 initiatives mondiales ayant d'importants effets bénéfiques sur la qualité de l'air<sup>3</sup>. Outre l'accueil du secrétariat et du fonds d'affectation spéciale de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, le PNUE participe activement à la gestion et la mise en œuvre de 9 des 11 initiatives de la Coalition, dans le cadre d'activités dont le budget dépasse 8 millions de dollars. C'est ainsi que le PNUE fait partie des organismes qui codirigent l'initiative d'appui à la planification de l'action nationale visant à réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie, des projets de pays étant mis en œuvre dans la plupart des régions. Le PNUE est également l'un des principaux responsables de la mise en œuvre d'autres initiatives de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, notamment l'Initiative « Pétrole et gaz », qui vise à réduire les émissions des secteurs pétrolier et gazier, et l'Initiative « Véhicules diesel lourds », qui vise à réduire les matières particulaires et les émissions de noir de carbone provenant des véhicules diesel. Au niveau régional, les bureaux régionaux appuient un large éventail d'activités destinées à réduire les émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie. Par exemple, le Bureau régional pour l'Afrique soutient sept pays africains dans leurs efforts visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques à courte durée de vie.

19. De plus, la Division Technologie, Industrie et Economie appuie la mise en œuvre d'une stratégie mondiale ayant pour objectif de réduire les émissions de PM<sub>2,5</sub> du parc automobile mondial, qui représentent souvent la source la plus importante de pollution aux particules fines dans les villes. Dans le cadre du Partenariat pour des carburants et véhicules propres et de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, le PNUE a aidé plus de 80 pays du monde entier à adopter des normes pour des carburants et des véhicules plus propres ainsi que des politiques réduisant les émissions particulaires. Selon les estimations, ces activités devraient contribuer à éviter chaque année 500 000 décès prématurés d'ici 2050.

20. La Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales met en œuvre le quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement. L'examen à mi-parcours du Programme, qui donnera lieu à un rapport devant être présenté à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session, a fait figurer la qualité de l'air parmi les problèmes les plus pressants nécessitant la prise de mesures prioritaires par la communauté du droit international durant la période du Programme restant à courir et au-delà. En particulier, des experts gouvernementaux ont, à l'occasion de la réunion consacrée à l'examen à

<sup>3</sup> Voir <http://www.unep.org/ccac/Initiatives/tabid/130287/Default.aspx> pour les initiatives.

mi-parcours qui s'est tenue à Montevideo en septembre 2015, souligné la nécessité d'adopter une approche plus holistique et coordonnée pour prévenir et réduire la pollution d'importance mondiale, notamment la pollution atmosphérique transfrontière, comme la pollution par l'ozone troposphérique, en tenant compte de l'ensemble des sources d'émissions pertinentes.

## D. Coopération

21. Concernant la coopération, le PNUE collabore étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier l'OMS et l'Organisation météorologique mondiale. L'Organisation météorologique mondiale complète les efforts du PNUE visant à promouvoir la surveillance de la qualité de l'air en fournissant un accès à des données modélisées concernant les aérosols ainsi qu'une analyse de ces données, qui sont associées à des observations réalisées par satellite, par aéronef et au sol. En mai 2015, la soixante-huitième Assemblée mondiale de la santé a adopté une résolution intitulée « Santé et environnement : agir face aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air ». Dans cette résolution, l'Assemblée mondiale de la santé a instamment invité les États membres à protéger la santé publique contre la pollution de l'air en accordant une attention particulière à la recherche, à la sensibilisation, à la coopération, à la surveillance, à l'application des lignes directrices et normes de l'OMS, au dialogue politique et à la participation du secteur de la santé. Elle a également prié l'OMS de fournir un soutien aux États membres dans le cadre de leurs efforts visant à améliorer la qualité de l'air et de mettre en œuvre ses recommandations, en faisant spécifiquement référence à la résolution 1/7<sup>4</sup>. À la suite de l'adoption de la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé, le PNUE et l'OMS ont mené des consultations afin de coordonner l'application des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et de l'Assemblée mondiale de la santé. L'OMS et le PNUE ont également entrepris plusieurs initiatives visant à élaborer des activités et des programmes conjoints destinés à promouvoir une meilleure qualité de l'air et participent à la mise en place d'une nouvelle initiative relative à la santé urbaine dans le cadre de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air.

22. Au niveau régional, plusieurs nouvelles initiatives de coopération ont été lancées. Par exemple, le PNUE accueille le Partenariat Asie-Pacifique pour la pureté de l'air, qui rassemble différentes initiatives relatives à la qualité de l'air dans la région et est axé sur l'évaluation, le partage des connaissances et les meilleures pratiques. Plusieurs bureaux régionaux ont lancé des initiatives similaires visant à encourager une coopération régionale aux fins de la promotion d'une meilleure qualité de l'air.

23. Des informations supplémentaires concernant les activités entreprises par la PNUE afin d'appliquer la résolution 1/7 figurent en annexe.

## E. Rapport mondial sur les politiques relatives à la qualité de l'air

24. Comme demandé par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement aux paragraphes 4 et 7 de la résolution, le PNUE travaille à l'élaboration d'un rapport mondial sur les mesures prises par les gouvernements pour promouvoir une meilleure qualité de l'air. Le rapport devrait être publié en mai 2016 et diffusé auprès des États membres à temps pour être examiné à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le rapport fournira des informations sur les politiques efficaces existantes afin de montrer la manière dont les pays accomplissent des progrès dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et du partage des meilleures pratiques. Il étudiera, entre autres, une application rapide des politiques et technologies existantes et éprouvées, grâce au partage et à l'échange de ces politiques et technologies; des approches harmonisées régionales et sous-régionales; des mécanismes solides de coopération internationale visant à appuyer l'adoption de politiques et de technologies; et des cadres juridiques et institutionnels ainsi que des mécanismes d'application et de contrôle du respect, en particulier aux niveaux national et régional. Le 11 juin 2015, le Directeur exécutif du PNUE a écrit à tous les États membres pour les prier de fournir des informations à l'appui de l'élaboration du rapport<sup>5</sup>.

25. Sur la base des rapports transmis par les États membres et d'autres sources d'information, le PNUE a établi un catalogue contenant des descriptions succinctes par pays des politiques et des mesures relatives à la qualité de l'air, en accordant une attention particulière à l'industrie, au transport, au brûlage à l'air libre et au brûlage à l'intérieur des bâtiments. En novembre 2015, le Directeur exécutif a envoyé à tous les États membres une lettre contenant un lien web vers le catalogue<sup>6</sup> et les

<sup>4</sup> À l'alinéa 4) de la section 2, l'Assemblée mondiale de la santé a prié le Directeur général de « travailler avec d'autres partenaires, programmes et institutions des Nations Unies, en particulier en se référant à la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur la qualité de l'air » ([http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA68/A68\\_R8-fr.pdf](http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_R8-fr.pdf)).

<sup>5</sup> Au 11 novembre 2015, 14 pays ont répondu à la lettre du Directeur exécutif du PNUE.

<sup>6</sup> Le catalogue est disponible à l'adresse suivante : <http://unep.org/Transport/Airquality/>.

priant de vérifier les informations figurant dans le catalogue, qui forme une base importante pour un rapport mondial sur les politiques relatives à la qualité de l'air devant être présenté à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session.

#### **IV. Renforcer les activités du PNUE relatives à la qualité de l'air**

26. En application de la résolution 1/7, le secrétariat renforce les initiatives existantes et met en place de nouvelles initiatives visant à promouvoir et soutenir une amélioration de la qualité de l'air, par exemple en appuyant des évaluations régionales et des initiatives politiques, notamment en collaboration avec des organisations régionales de coopération économique; en encourageant des modes de transport non polluants et à faibles émissions (y compris la mobilité électrique); en promouvant des cadres institutionnels et juridiques renforcés au titre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, qui aide les pays à élaborer des programmes de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air; et en établissant des partenariats visant à promouvoir les initiatives relatives à la qualité de l'air.

27. Les travaux du PNUE concernant la qualité de l'air représentent une composante importante de l'accent accru mis sur l'environnement et le bien-être humain au sein du PNUE. Les États membres examineront plus avant les travaux du PNUE concernant la qualité de l'air durant la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui accordera une attention particulière à l'environnement et au bien-être humain.

28. La troisième réunion du sous-comité annuel du Comité des représentants permanents auprès du PNUE, qui s'est tenue à Nairobi du 26 au 30 octobre 2015, comprenait une session consacrée à la question de la qualité de l'air, qui a révélé un intérêt accru au sein des États membres pour un renforcement des travaux du PNUE concernant la qualité de l'air.

##### **A. Coordination**

29. La coordination globale des activités relatives à la résolution 1/7 a été assurée par la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE. La question de la qualité de l'air a été inscrite dans le sous-programme sur la gouvernance environnementale du PNUE, en attendant un examen plus approfondi sur la manière dont il convient d'intégrer la question de la qualité de l'air dans la structure des sous-programmes du PNUE.

##### **B. Ressources**

30. Du personnel supplémentaire a été embauché afin de renforcer les activités relatives à la qualité de l'air dans l'ensemble de l'organisation, en particulier celles visant à appuyer le programme de surveillance de la qualité de l'air, « Le PNUE en direct », la réduction des émissions de matières particulaires, le renforcement des mesures destinées à améliorer la qualité de l'air au niveau régional, l'établissement du catalogue des politiques visant à lutter contre la pollution de l'air et l'élaboration du rapport sur les politiques relatives à la qualité de l'air, qui sera présenté à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session.

31. Des ressources supplémentaires aux fins de l'application de la résolution 1/7 et du renforcement des travaux du PNUE concernant la qualité de l'air ont été fournies par plusieurs sources. Des ressources du Fonds pour l'environnement ont été réallouées et des fonds provenant de programmes de partenariat et des ressources extrabudgétaires additionnelles ont été utilisés. Toutefois, afin de renforcer davantage les activités et programmes du PNUE concernant la qualité de l'air à long terme, des ressources de base et extrabudgétaires additionnelles seront nécessaires.

##### **C. Renforcement institutionnel**

32. Après avoir consulté le Comité des représentants permanents, le secrétariat a élaboré un document conceptuel qui a été soumis au Comité en septembre 2015. Le document propose trois options pour le renforcement et l'institutionnalisation des activités du PNUE relatives à la qualité de l'air : a) maintenir la situation actuelle dans laquelle les activités relatives à la qualité de l'air sont réparties dans plusieurs sous-programmes (mais avec une meilleure visibilité des travaux du PNUE concernant la qualité de l'air); b) mettre en place un nouveau sous-programme indépendant concernant la qualité de l'air (un nouveau huitième sous-programme du PNUE); et c) créer une nouvelle réalisation escomptée reprenant les activités du PNUE relatives à la qualité de l'air dans un des sous-programmes existants.

33. À la troisième réunion du sous-comité annuel du Comité des représentants permanents auprès du PNUE, les États membres ont soumis des propositions sur la manière de renforcer davantage les activités relatives à la qualité de l'air au sein du PNUE, notamment dans la stratégie à moyen terme

pour la période 2018-2021 et le programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019. Le secrétariat présentera la prochaine version de la stratégie à moyen terme et du programme de travail en décembre 2015, en tenant compte des observations transmises par les États membres.

## Annexe

### **Informations concernant les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement relatives à la qualité de l'air faisant suite à l'adoption de la résolution 1/7 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement**

#### **Renforcement des capacités**

À l'alinéa a) du paragraphe 5 de la résolution 1/7 sur le renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la promotion de la qualité de l'air, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié le Directeur exécutif du PNUE d'élargir les activités de renforcement des capacités concernant la qualité de l'air afin d'aider les gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour donner suite aux paragraphes 1, 2 et 3 de la résolution (prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'air, établir des normes sur la qualité de l'air ambiant déterminées au niveau national et favoriser un plus grand accès aux données sur la qualité de l'air par le public ainsi qu'une meilleure compréhension de ces données). Les activités entreprises par le PNUE sont notamment les suivantes :

- Appui à la surveillance de la qualité de l'air, aux mesures de lutte contre la pollution et à l'élaboration de politiques nationales en Asie (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
- Soutien aux activités de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie au niveau des pays, notamment le Bangladesh, la Jordanie, les Maldives et l'Iraq (bureaux régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Asie occidentale)
- Conclusion d'accords pour aider à établir des normes concernant la gestion des données relatives à la qualité de l'air dans l'ensemble des pays arabes du Golfe (Bureau régional pour l'Asie occidentale)
- Appui à l'élimination progressive des carburants au plomb en Iraq (Bureau régional pour l'Asie occidentale)
- Soutien à la mise en œuvre du Plan régional d'action sur la pollution atmosphérique dans trois pays (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes)
- Appui à plus de 50 projets de pays visant à réduire la pollution de l'air causée par les véhicules dans le cadre des programmes mondiaux suivants : Partenariat pour des carburants et véhicules propres, Initiative mondiale pour les économies de carburant et Initiative « Share the Road » (Division Technologie, Industrie et Économie)
- Nouveau programme Sud-Sud du PNUE prévoyant un projet pilote concernant la réduction de la pollution de l'air causée par les autobus et les motocyclettes (Division Technologie, Industrie et Économie)
- Codirection de l'Initiative « Véhicules diesel lourds » de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et soutien à des projets de pays et de villes de toutes les régions visant à réduire la pollution de l'air causée par les véhicules diesels (Division Technologie, Industrie et Économie)
- Séminaire et réunion d'experts sur le droit de l'environnement et la qualité de l'air (Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales)

#### **Sensibilisation**

À l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution 1/7, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié le Directeur exécutif du PNUE de sensibiliser aux risques posés par la pollution de l'air pour la santé publique et pour l'environnement et aux bienfaits engendrés par une meilleure qualité de l'air. Parmi les activités entreprises par le PNUE figurent les suivantes :

- Forum de parties prenantes sur la pureté de l'air en Asie et dans le Pacifique visant à partager les meilleures pratiques et à faciliter la coopération (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)

- Premier Forum des ministres et des autorités chargés de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique sur le thème de l'environnement et de la santé (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
- Groupe scientifique de haut niveau sur la qualité de l'air en Asie et dans le Pacifique (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
- Contributions à un document thématique sur la qualité de l'air devant être examiné à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Bureau régional pour l'Europe)
- Fourniture de données aux fins de l'établissement d'un plan d'action et d'un réseau au niveau régional et sensibilisation du public à ces derniers (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes)
- Projet conjoint PNUE/OMS sur la surveillance de la qualité de l'air en Asie occidentale (Bureau régional pour l'Asie occidentale)
- Création d'un Forum ministériel PNUE/OMS sur la santé et l'environnement dans les États arabes (Bureau régional pour l'Asie occidentale)
- Dialogue multipartite nord-américain sur l'application des résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (Bureau régional pour l'Amérique du Nord)
- Groupes de discussion sur la qualité de l'air durant la session multipartite concernant les objectifs de développement durable et les changements climatiques (Bureau régional pour l'Amérique du Nord)
- Plus grand accent mis sur la qualité de l'air dans le sixième rapport de la Série *L'Avenir de l'environnement mondial* (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation)
- Lancement d'un débat thématique en ligne sur la plateforme MyUNEA.org afin de renforcer la participation du public aux débats et aux discussions concernant la qualité de l'air
- Organisation du premier débat interactif sur la qualité de l'air durant la réunion du sous-comité annuel du Comité des représentants permanents

## Évaluation

À l'alinéa e) du paragraphe 5 de la résolution 1/7, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié le Directeur exécutif du PNUE d'entreprendre des évaluations aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Les activités entreprises par le PNUE sont notamment les suivantes :

- Évaluations régionales axées sur l'interface science-politique, avec la coopération de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, qu'il est prévu d'achever en 2016/2017 (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes)
- Coopération Sud-Sud dans la mise en œuvre du plan d'action régional (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes)
- Établissement d'indicateurs de données mondiales relatifs aux incidences sur la santé de la qualité de l'air urbain (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation)
- Données en temps réel sur la qualité de l'air dans 1000 villes mises à disposition sur « Le PNUE en direct » (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation)
- Accent accru mis sur la qualité de l'air dans le cadre du sixième processus et rapport de la Série *L'Avenir de l'environnement mondial*, en accordant une attention particulière au lien entre la qualité de l'air et la santé (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation)
- Appui à la modélisation et à l'établissement de normes pour l'évaluation de la qualité de l'air (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation)
- Élaboration d'un instrument de surveillance de la qualité de l'air visant à surveiller et à évaluer de façon efficace la qualité de l'air et ses incidences sur la santé, sur la base d'une nouvelle technologie de senseurs abordable (Division de l'alerte rapide et de l'évaluation)

## Renforcement de la coopération

À l'alinéa c) du paragraphe 5 de la résolution 1/7, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié le Directeur exécutif du PNUE d'examiner les possibilités de renforcer la coopération en matière de lutte contre la pollution de l'air au sein du système des Nations Unies. Parmi les activités entreprises par le PNUE figurent les suivantes :

- Forums régionaux sur la santé de l'environnement, organisés conjointement par le PNUE et l'OMS (bureaux régionaux pour l'Afrique et l'Asie et le Pacifique)
- Accueil par le PNUE du Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
- Collaboration avec la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe dans le cadre du Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET) (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
- Fonction de coordination régionale pour la Coalition pour le climat et la qualité de l'air (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
- Appui à la mise en place d'un nouveau partenariat régional intitulé « Partenariat Asie-Pacifique pour la pureté de l'air en Asie-Pacifique (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
- Organisation de programmes de formation et d'ateliers conjoints avec le secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le secrétariat provisoire de la Convention de Minamata (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
- Soutien aux préparatifs de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (accent mis sur la qualité de l'air) (Bureau régional pour l'Europe)
- Coopération tripartite entre l'OMS, la Commission économique pour l'Europe et le PNUE concernant la qualité de l'air et la santé (Bureau régional pour l'Europe)
- Membre du comité préparatoire conjoint sous l'égide de la Ligue des États arabes et de l'OMS (Bureau régional pour l'Asie occidentale)
- Élaboration d'un projet de stratégie régionale concernant la santé et l'environnement (la qualité de l'air étant l'un des principaux domaines prioritaires) pour la prochaine réunion du comité préparatoire (Bureau régional pour l'Asie occidentale)
- Première session de la Réunion d'experts et de l'atelier Afrique/Moyen-Orient concernant les incidences de la poussière en suspension dans l'air sur la santé, tenue en novembre 2015 et organisée conjointement par le Bureau régional pour l'Asie occidentale, l'OMS et l'Organisation météorologique mondiale (Bureau régional pour l'Asie occidentale)
- Accueil par le PNUE du secrétariat de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, qui soutient des initiatives de partenaires visant à améliorer la qualité de l'air (Division Technologie, Industrie et Économie)
- Appui du PNUE à la mise en œuvre de plusieurs initiatives de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, notamment concernant les émissions des véhicules diesels lourds, les secteurs des déchets, du pétrole et du gaz, la finance et la santé urbaine (Division Technologie, Industrie et Économie)
- Coopération du PNUE et de l'OMS dans le cadre du nouveau programme de santé Sud-Sud du PNUE, qui comportera un volet et un projet pilote concernant la qualité de l'air (Division Technologie, Industrie et Économie)